

STANDARD DU LAPIN CHEVRE

PRESENTATION, COMMENTAIRES ET ANALYSE

1 - Aspect général

Le corps est harmonieusement arrondi sans être massif. L'animal est relativement élancé. La tête est assez fine chez la femelle. Tout en gardant une certaine finesse, elle est un peu plus forte chez le mâle. Les oreilles sont minces, tenues bien droite et serrées entre elles. D'un développement approprié au type, leur longueur se situe entre 11 cm et 14 cm.

L'avant-train bien développé reste élégant et assez fin. La ligne dorsale, légèrement arquée, se termine par une croupe que l'on souhaite optiquement arrondie.

Les pattes sont solides tout en restant fines. Leur taille est proportionnée au développement du sujet.

Nul chez le mâle, le fanon le plus réduit possible est toléré chez la femelle.

La description globale est celle d'un lapin qui a été jadis sélectionné dans le but de la production de chair : un animal de rente. Les masses musculaires sont conséquentes et donnent une impression proportionnée dans la balance avant-train / arrière-train. Les pattes sont structurées pour les supporter avec aisance. Cet ensemble laisse une sensation d'homogénéité et une certaine élégance.

Les oreilles sont plutôt assez longues eu égard à la masse de l'animal.

 **IMPORTANT !** La croupe, souhaitée « *optiquement arrondie* », est un paramètre particulièrement important, car unique dans le panel des races cunicolicoles. D'habitude, la rondeur de la croupe s'apprécie avec la paume de la main (jamais du bout des doigts !). Le manque d'arrondi trop fréquent chez le Chèvre s'explique par l'origine de la race, fermière par excellence : « ...un lapin de choux élevé à la diable... » pour reprendre les termes d'A. RENARD à propos du Fauve de Bourgogne, issu de la même extraction (journal *L'Acclimatation*, du 23/11/1919). Dans l'avenir, si le phénotype évolue favorablement, il y a lieu de penser que la croupe du Lapin Chèvre sera expertisée comme celle des autres races.

DEFAUTS : Les défauts principaux sont le manque de type, corps ramassé, insuffisamment élancé et, surtout, un corps massif.

Les mensurations en dehors de la fourchette 110-140 mm entraîne la disqualification.

2 - Masse

Poids minimum : 2,500 kg.

Poids idéal : 3,500 kg - 4,250 kg. Poids maximum : 4,500 kg.

Echelle des poids	
2,500 - 3,500	9 points
3,500 - 4,250	10 points
4,250 - 4,500	9 points

C'est la seule position où l'appréciation du juge n'intervient pas : la balance livre son verdict.

On peut noter que le Lapin Chèvre est un « petit-moyen », par rapport à des races comme l'Argenté de Champagne ou les Vienne de couleur, par exemple.

L'amplitude est assez conséquente (2 kg). Un Chèvre de 2.500 kg, bien que jugeable, est-il bien à sa place dans un concours ? C'est à l'éleveur de décider... Il faut *toujours* privilégier la fourchette du poids idéal, car une perte d'un point à cette position augure bien mal le résultat final...

3 - Fourrure

Elle est assez courte, lustrée, de très bonne tenue, fine et dense. Les poils recteurs sont bien apparents.

Tous les adjectifs concourants à une fourrure d'excellente qualité sont réunis pour expliquer l'effet attendu : une texture et un visuel parfaits.

La qualité de la texture s'apprécie de la manière suivante : en caressant la fourrure de l'arrière vers l'avant (à rebrousse-poil), elle doit immédiatement reprendre sa position initiale.

DEFAUTS : Si ce n'est pas le cas, les poils restent dressés à la façon de ceux d'une brosse, indiquant une fourrure manquant de densité, à la mauvaise tenue, dont le qualificatif *mièvre* constitue l'ultime stade.

4 - Couleur et manteau

Le pelage se compose de trois couleurs. Chaque couleur doit être pure et homogène. La couleur fondamentale est le noir ou le bleu. Elle recouvre la tête, y compris la partie extérieure des oreilles, le manteau dans toute son étendue (flancs inclus), la partie visible des pattes, la poitrine et le dessus de la queue.

Le dessous du menton, le ventre, la partie intérieure des pattes et le dessous de la queue sont de teinte blanchâtre. Les aines sont de teinte roussâtre avec une sous-couleur bleue. Un liseré jaunâtre lie le blanc et la couleur fondamentale, encercle les narines et borde les mâchoires.

Le tour des yeux est blanchâtre.

L'iris des yeux est brun foncé chez le noir ; gris bleuté chez le bleu.

Les ongles sont bruns plus ou moins foncé selon les variétés.

La couleur fondamentale, qu'elle soit noire ou bleue, doit être zain, autrement dit sans poils blancs malencontreusement disséminés. N'oublions pas la qualité de « brillance », ou lustre, mise en évidence à la position 3, sans laquelle il manque quelque chose pour parfaire la bonne perception de la couleur.

Les parties du corps formant le dessous de l'animal sont blanchâtres, certaines ourlées de jaune. C'est la caractéristique du modèle loutre qu'on ne trouve plus que sur le Chèvre et sur une autre race : le Rex loutre.

La couleur de l'iris des yeux et des ongles sont conformes à la génétique des couleurs : iris brun foncé pour la variété noire, iris bleuté et ongles moins foncés chez le bleu ; ceci est explicable par le fait que le bleu est la dilution pigmentaire du noir : l'ensemble des phanères, poils, vibrisses et ongles, est affecté par ce phénomène génétique.

DEFAUTS GRAVES : Poils blancs ou jaunâtres dans les marques. Manteau délavé ou fortement rouillé. Ventre entièrement jaunâtre. Oreilles fleuries.

5 - Sous-couleur

Dans son expression idéale, la sous-couleur du ventre est bleue sur toute son étendue.

Il n'y a rien à ajouter au texte standardique qui se suffit à lui-même : la sous-couleur bleutée est requise sur *l'ensemble* du corps.

DEFAUT GRAVE : Une sous-couleur blanche au ventre entraîne la disqualification du sujet.

6 - Marques et zones de coloration

La tête, y compris la partie extérieure des oreilles, le dessus du tronc et la queue, les flancs, la poitrine, les parties extérieures des pattes constituent les parties visibles de coloration noire ou bleue.

Les marques se détachent aux endroits suivants : tour des yeux, narines, dessous du menton, bordure des joues, taches dites en pois entre les oreilles, ventre, dessous de la queue, partie intérieure des pattes.

L'intérieur des oreilles est blanchâtre. Elles sont bordées de poils jaunâtres.

Le triangle sur la nuque, de tonalité feu peu intense, est de taille réduite.

Entre les doigts, se détachent des poils jaunâtres.

Les parties latérales du corps, des épaules à la croupe, sont parsemées de nombreux longs poils à pointe jaunâtres. Ces poils forment une ceinture des épaules à la croupe. Ils peuvent également s'étendre sur les membres ou le dessus de la queue. Régulièrement répartis, ils remontent jusqu'aux 2/3 de la hauteur du tronc. La poitrine est également incrustée de poils noirs ou bleus à pointe jaunâtre.

Le noir ou le bleu, selon la variété considérée, recouvre toutes les parties apparentes du corps ; c'est la surface majeure de la coloration. Comme on l'a déjà vu à la position 4, elle doit être absolument pure.

Les marques (alinéas 2 à 5) sont la caractéristique du modèle agouti (lapin de garenne, lapin feu, ...). Elles revêtent une importance certaine. L'éleveur doit être vigilant à leur égard ; une sélection qui ne les prend pas assez compte sera fautive lors des jugements.

A noter (alinéa 6) une bande de poils de jarre à pointes jaunâtres qui ceint les 2/3 inférieurs de l'animal, flancs, croupe, membres compris. La présence régulière de ces jarres devra toujours vérifiée par le sélectionneur et a fortiori par l'expert.

DEFAUTS GRAVES : Absence d'une ou plusieurs marques. Marque(s) défectueuse(s).

7 - Présentation et soins

Conformément aux prescriptions générales.

DEFAUTS LEGERS GENERAUX RELATIFS A CETTE POSITION :

Ongles trop longs ou sales.

Petite salissure nettoyable (Ex. replis sexuels).

Pelage sale et non entretenu.

Feutrage dû à un manque de soins.

Position un peu aplatie sur la table de jugement.

Sujet très actif ne restant pas sur la table de jugement.

Tatouage incomplet ou partiellement lisible.

Blessure légère - croûtes.

Nota : Il n'y a pas lieu de pénaliser les sujets présentant une trace non suppurée d'étendue restreinte, témoin de la vaccination antimyxomatose.

DEFAUTS GRAVES ENTRAINANT LA DISQUALIFICATION :

Race ou variété non reconnue.

Toutes maladies : infectieuses et parasitaires quelles qu'elles soient.

Malpropreté ou mauvais état caractérisé.

Lapin très agressif : tentative de morsure.

Lapin avachi.

Absence de tatouage.

Identification non valide.

Importantes cicatrices, nodosités ou inflammations.

Toute malformation ou mutilation.

Toutes fraudes.